

## Article

---

« Contraintes sur le changement syntaxique »

John Reighard

*Cahier de linguistique*, n° 8, 1978, p. 407-436.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/800073ar>

DOI: 10.7202/800073ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

## CONTRAINTES SUR LE CHANGEMENT SYNTAXIQUE<sup>1</sup>

### INTRODUCTION

Depuis 1962, la linguistique historique a vu l'élaboration progressive d'une théorie du changement phonologique dans toute une série de recherches qui, considérées en rétrospective, impressionnent à la fois par la cohérence de l'effort qu'elles représentent et par le caractère empirique des questions qu'elles abordent. On voit en particulier comment ces recherches en phonologie tendent à satisfaire (sans que ce soit nécessairement l'objectif explicite des auteurs) aux critères épistémologiques, soigneusement définis dans l'important article de Weinreich, Labov et Herzog.

Et peut-être que les progrès les plus considérables se situent tout d'abord au niveau de ce que Weinreich, Labov et Herzog appellent le problème des contraintes<sup>2</sup>. Depuis les taxinomies de types de change-

1. Je tiens à remercier mon collègue Raj Singh pour des commentaires extrêmement utiles sur une version préliminaire de cet exposé.
2. Pour Weinreich, Labov et Herzog, les questions qu'une théorie diachronique devra nécessairement aborder sont les suivantes :
  1. le déclenchement. Étant donné la présence des conditions suffisantes pour un changement, qu'est-ce qui détermine qu'il se produit ou ne se produit pas ?
  2. les contraintes. Quelles sont les formes possibles du changement, et quelles sont les conditions dans lesquelles il se produit ?
  3. la transition. Comment le changement se propage-t-il dans la langue, dans l'espace, dans le temps et dans la communauté linguistique ?
  4. l'intégration. Comment le changement s'intègre-t-il dans les structures linguistiques déjà en place ? ...

ments possibles de Halle et Kiparsky, à la lumière de théories synchroniques contemporaines, jusqu'aux recherches les plus récentes dans des cadres théoriques plus restreints et peut-être mieux justifiés<sup>3</sup>, il est permis de parler d'une conception plus précise et mieux structurée de la forme possible du changement phonologique.

En même temps, ces recherches commencent à permettre de préciser une théorie de la motivation du changement phonologique (c'est-à-dire, une théorie des conditions suffisantes), théorie qui comprendrait certainement à l'heure actuelle au moins une notion de simplification grammaticale et probablement une version de contraintes fonctionnelles<sup>4</sup>.

Alors, de façon générale, on peut dire que depuis quinze ans les recherches synchroniques et diachroniques en phonologie vont de pair. Il est donc surprenant à première vue de constater qu'en recherches syntaxiques il n'en est rien. Comme l'a si bien signalé Lightfoot (1976), les quelques recherches qui se sont faites en syntaxe diachronique (Klíma, Lakoff, Traugott) restent particulières ou partielles, ou bien sont rattachées à des théories syntaxiques qui paraissent aujourd'hui trop puissantes pour qu'on puisse en dériver par exemple des prédictions intéressantes quant au changement syntaxique.

Les recherches de Lightfoot constituent une exception importante à cette tradition. D'après ses travaux, il est possible, étant donné une théorie de syntaxe synchronique suffisamment restreinte, de viser à préciser la forme du changement syntaxique possible (donc de répondre au moins partiellement au problème des contraintes) et même d'esquisser une hypothèse sur la motivation (l'analogue des théories de motivation en phonologie diachronique) (Lightfoot, 1976).

2. ... 5. l'évaluation. Comment les locuteurs réagissent-ils au changement, et comment leur réaction affecte-t-elle la façon dont le changement est intégré ou repoussé ?
3. Voir par exemple Koutsoudas, Sanders et Noll, sur l'ordonnance des règles, et Hooper, sur les règles "naturelles".
4. Voir surtout Kiparsky (1972).

L'objectif du présent exposé se situe dans le cadre du problème des contraintes, c'est-à-dire dans la direction d'une précision éventuelle de la notion "forme possible du changement syntaxique".

En particulier, nous voulons démontrer tout d'abord l'impossibilité de caractériser la forme du changement syntaxique, en y cherchant un principe de simplification formelle de la grammaire. L'exercice nous semble utile puisque, étant donné l'importance de ce principe en phonologie diachronique, il serait normal à priori de s'attendre à trouver son analogue en syntaxe diachronique.

En fait, les contraintes sur le changement syntaxique que nous voulons démontrer sont des contraintes qui s'appliquent non pas directement à la forme du changement syntaxique lui-même mais plutôt aux catégories grammaticales affectées par le changement, quelle que soit sa forme. Plus précisément nous verrons que chaque fois qu'un changement syntaxique implique un changement de catégorie grammaticale, du moins dans l'histoire du français, ce changement de catégorie grammaticale se fera toujours selon une hiérarchie de catégories et dans une seule direction dans cette hiérarchie. Nous verrons, par exemple, qu'un membre de catégorie lexicale majeure (comme verbe ou adjectif) peut devenir membre de catégorie grammaticale secondaire (auxiliaire, déterminant ou pronom), alors qu'un membre de cette catégorie secondaire peut devenir membre de ce qu'on pourrait appeler une catégorie tertiaire (les affixes, les clitiques). Quant aux membres de ces catégories tertiaires, ils peuvent disparaître complètement, mais ils ne peuvent pas passer dans une autre catégorie.

Nous limiterons donc la discussion à certains types principaux de changements syntaxiques intervenus dans l'histoire du français. Nous procéderons de la façon suivante : 1<sup>o</sup>- nous esquisserons d'abord rapidement les changements intervenus en structure de surface dans les verbes, dans les syntagmes nominaux et (encore plus rapidement) dans les systèmes pronominaux ; 2<sup>o</sup>- nous chercherons ensuite à voir, approxima-

tivement, ce que ces changements en surface impliquent sur le plan de l'organisation ou de la réorganisation de la grammaire ; 3<sup>o</sup>- nous verrons enfin le lien constant qu'il y a entre ces changements syntaxiques de formes diverses et les hiérarchies de catégories grammaticales.

CHANGEMENTS DANS LA STRUCTURE DU VERBE

Le verbe latin se présente en structure de surface sous cinq types de constructions différentes.

1. Les "temps simples" sont construits à partir d'un thème verbal (avec ou sans voyelle thématique), un morphème marqueur de temps, et un morphème marqueur de personne et de nombre.

(1) [thème] + T + P/N

amā	∅	t	Pré
amā	ba	t	Imp
amā	bi	t	Fut
amā	v	it	Par
am	e	t	Sub

2. Mais il y a aussi des temps "simples" dans lesquels le thème verbal est constitué en fait de la racine verbale plus le morphème marqueur de temps du parfait. À ce thème "composé" sont ensuite affixés 1<sup>o</sup>- le thème du verbe *esse*, 2<sup>o</sup>- les morphèmes marqueurs de temps et 3<sup>o</sup>- les morphèmes marqueurs de personne et de nombre, ces deux derniers s'affixant comme pour tout autre verbe. Même si la construction entière forme un mot indivisible, les formes du thème "parfait" et les formes affixées de *esse* sont absolument transparentes en structure de surface :

(2) [thème+Par] + *esse* + T + P/N

amā + v	er	a	t	PPar
amā + v	er	i	t	FPar
amā + v	iss	e	t	PParSub

3. Un troisième type de construction en apparence "simple" est très semblable au précédent sauf que, cette fois-ci, le thème est en

fait l'infinif, et les marqueurs de temps sont reliés morphologiquement - mais non pas de façon transparente - aux marqueurs du subjonctif :

(3)	[thème+Inf]	+	T	+	P/N	
	ama	+	r		e	t
						ImpSub

4. Les quatrième et cinquième types de construction sont les deux formes du passif. Dans le quatrième type, le morphème marqueur du passif apparaît comme un affixe après les marqueurs de personne et de nombre :

(4)	[thème]	+	T	+	P/N	+	Pass
	ama		∅		t		ur
	ama		ba		t		ur
	ama		bi		t		ur
	am		e		t		ur
	ama	+	r		e		t
							ur
							ImpSubPas

5. L'autre type de construction passive diffère de toutes les autres formes verbales en ce qu'il est composé de deux mots distincts en structure de surface. Le verbe *esse* apparaît comme véritable auxiliaire, et le verbe principal se présente sous la forme d'un participe passé, exactement comme en français moderne :

(5)	#[thème+P.P.]	+	C/N		##[esse]	+	T	+	P/N		#
	ama	t	us		es	∅	t				ParPas
	ama	t	us		er	a	t				PParPas
	ama	t	us		er	i	t				FParPas
	ama	t	us		s	i	t				ParSubPas
	ama	t	us		ess	e	t				PParSubPas

Notons enfin que même si *esse* apparaît comme constituant dans (2) et dans (5), dans (2) les deux éléments - *esse* et le verbe lexical - sont inséparables en structure de surface, alors que dans (5) ils sont indépendants l'un de l'autre.

Quelle est la forme des règles grammaticales qui régissent ces structures verbales ? L'analyse à laquelle on aboutit va dépendre de l'analyse qu'on fait des formes en (2) et en (5). Mais pour les temps simples en (1), il faudrait au moins que la grammaire produise - quelque part dans la dérivation de ces structures - un noeud V (verbe) et un noeud T (temps). Les marqueurs P/N (personne et nombre) peuvent être introduits, ou sous un noeud P/N prévu dans la base, ou introduits en structure intermédiaire par transformation. Étant donné des structures intermédiaires du type  $V + T (+P/N)$ , il y aura aussi, évidemment, une règle qui développe le noeud T en Présent, Imparfait, Futur, Parfait ou Subjonctif.

La question qui se pose est de savoir s'il faut supposer qu'il existe un noeud Auxiliaire en latin. Dans le passif il y a indiscutablement un auxiliaire en structure de surface, mais si le passif est introduit transformationnellement, il n'est pas évident qu'il faille prévoir un noeud Auxiliaire dans les règles de base<sup>5</sup>.

La même question se pose pour les formes en (2) où il y a également deux analyses possibles : 1<sup>o</sup> - On peut analyser l'ensemble des affixes comme des marqueurs simples - *-era-*, *-eri-*, *-isse-*, etc. - qui seraient des expansions directes d'un seul noeud T, comme tous les autres marqueurs de temps. On aurait approximativement quelque chose comme la grammaire partielle suivante, qui serait capable d'engendrer toutes les formes verbales (à l'exception du passif) :

---

5. Cette question est très complexe. Pour ne pas prendre parti parmi des analyses aussi diverses que celles de Chomsky (1973), de Ross, de Langacker et Munro ou de Emonds, nous présentons simplement deux analyses assez "concrètes" et nous laissons de côté la question du choix à faire entre elles. Notre intention est de voir l'applicabilité de la notion de simplification grammaticale indépendamment des analyses particulières que nous pourrions faire des données.

- (6)  $G_1$  structure verbale : V + T (+ P/N)  
 règle :  $T \longrightarrow$  {Pré, Imp, Fut, Par, Sub,  
 PPar, FPar, PParSub, ImpSub}

2<sup>o</sup>- Alternativement, on peut analyser les formes de *esse* en (2), comme un auxiliaire, auquel cas on aurait quelque chose comme (7) comme grammaire partielle. Ici, *esse* constitue un noeud auxiliaire facultatif, et le nombre d'expansions possibles du noeud T est réduit à cinq :

- (7)  $G_2$  structure verbale : V + (*esse*) + T (+ P/N)  
 règle :  $T \longrightarrow$  {Pré, Imp, Fut, Par, Sub}

Étant donné les nombreuses implications qui découlent de l'une ou l'autre de ces analyses, nous ne faisons ici que les indiquer toutes les deux, laissant entièrement ouverte la question du choix à faire entre elles. Lorsqu'il sera question de l'analyse des changements grammaticaux entre le latin et le français, nous nous référerons à ces deux analyses.

#### *Changements en structure de surface*

On peut distinguer trois types de changements dans ces structures verbales, en les comparant aux formes de l'ancien français : 1<sup>o</sup>- certaines formes sont maintenues telles quelles (sauf pour des changements mineurs dans la forme phonologique d'un morphème ou la distribution d'allomorphes), 2<sup>o</sup>- certaines formes disparaissent complètement et 3<sup>o</sup>- il se développe certaines structures verbales nouvelles, comme les passés composés et le futur conditionnel.

#### *Formes maintenues*

Pour les formes en (8), il n'y a pas de changement radical, ni dans la forme des structures de surface elles-mêmes, ni vraisemblablement dans la forme des règles qui les engendrent. Le verbe est constitué d'un thème (avec ou sans voyelle thématique), un morphème marqueur de temps et un morphème marqueur de personne et de nombre, exactement comme c'était le cas pour les formes en (1) en latin :

(8)	<i>latin</i>	<i>ancien français</i>
Pré	amā + Ø + t	aim + e + (t)
Imp	amā + ba + t	am + èv + e
Par	amā + v + it	am + a + (t)
Sub	am + e + t	ain + Ø + (t)
PParSub	amā + v + iss + e + t	am + as + t (> ImpSub)

Là où il y a eu changement dans ces formes, c'est dans la forme phonologique du morphème, la distribution des allomorphes et, détail à remarquer, dans la transformation du plus-que-parfait du subjonctif (avec ses multiples désinences) en imparfait du subjonctif (et des désinences "normales"). Bref, ce sont surtout des changements phonologiques ou des résultats directs de changements phonologiques. On peut dire qu'il n'y a pas eu de changement proprement syntaxique dans ces formes, puisque les mêmes structures sous-jacentes et essentiellement la même règle morphologique ne sont nécessaires que pour le latin.

#### *Formes disparues*

Pour d'autres temps cependant, il semble y avoir eu un changement assez important, puisqu'ils disparaissent complètement en structure de surface. C'est-à-dire que les formes morphologiques des désinences ne sont plus produites par la grammaire de l'ancien français (ce qui ne veut pas dire que les structures sémantiques correspondantes disparaissent de la langue).

- (9) Formes disparues : Futur, Plus-que-parfait, Futur parfait, Imparfait du subjonctif, Parfait du subjonctif et tout Passif affixé.

L'analyse de ce changement dépendra de l'analyse qu'on a faite du latin. Si on part de l'analyse (6) où tous les temps sont de simples expansions du noeud T, ce changement revient à une simple réduction du nombre possible de ces expansions. À ce moment-là, on pourrait tout naturellement "attribuer" le changement à une simplification formelle de la grammaire du latin, et chercher à en faire un principe général du

changement syntaxique, comme on en a fait un en phonologie diachronique. Ce qui reste problématique dans ce cas-là, c'est l'apparition des nouvelles structures verbales (voir ci-dessous), qui sont difficilement "attribuables" à la simplification grammaticale.

Par contre, si on part de l'analyse (7), la plupart des formes disparues auraient été composées en latin (sauf pour les passifs qui, comme on l'a vu, pourraient ne pas paraître dans la base, et le futur). Mais cette fois-ci on ne pourra absolument pas parler de simplification grammaticale puisque même si les formes en *Aux + V* disparaissent, la structure syntaxique *Aux + V* ne disparaît pas : c'est précisément cette forme-là que les nouvelles structures verbales de l'ancien français prennent !

La disparition des formes énumérées en (9) et l'apparition des nouvelles structures verbales sont indissociables : les changements ont lieu à peu près à la même époque ; ils se produisent dans l'ensemble des langues romanes (quoique non pas toujours de la même manière) ; et, dans une certaine mesure, les nouvelles structures remplacent les structures qui disparaissent. Par conséquent, même si on arrive à défendre une analyse qui permet d'attribuer la disparition de certaines formes verbales à une simplification formelle de la grammaire, il est impossible d'en faire un principe général qui puisse rendre compte aussi de l'apparition des nouvelles structures. Bref, il ne semble pas possible de dissocier une simplification de la grammaire d'une complication tout à fait parallèle.

#### *Nouvelles structures*

Il y a deux constructions verbales qui, du point de vue des structures de surface, sont nouvelles en français : 1<sup>o</sup>- le futur et le conditionnel sont construits à partir d'un thème qui est, historiquement, l'infinitif, plus *avoir* comme auxiliaire :

(10) #	thème+Inf	##	avoir + T + P/N	#		
	aim+er		a	∅	(t)	(> Fut)
	aim+er		(av)	ai	(t)	(> Cond)

2<sup>o</sup>- l'ensemble des temps composés, construits à partir d'un participe, plus *avoir* (ou *être*) comme auxiliaire :

(11) #	avoir + T + P/N	##	thème + P.P. + G/N	#		
	a	∅	(t)	aim	é	(> PComp)
	av	ai	(t)	aim	é	(> PPar)

etc.

Comme changement syntaxique, par rapport au latin, il est évident que si on part de l'analyse (6), l'apparition d'auxiliaires en surface représente l'apparition d'un noeud *Aux*, complètement nouveau dans la structure sous-jacente du verbe. Dans cette analyse, nous aurions une situation semblable à celle que l'on retrouve en anglais où, historiquement, il apparaît dans la grammaire un noeud *Aux* (ou *Modal*) inexistant auparavant (Lightfoot, 1974 ; Traugott, 1972).

Mais même si nous partons de l'analyse (7), où l'on postule un noeud *Aux* en latin, les constructions à auxiliaire en français ne sont pas pareilles. Une caractéristique de ces temps composés en français (comme dans les autres langues romanes), c'est que l'auxiliaire peut apparaître au futur ou au conditionnel. C'est-à-dire que l'auxiliaire peut lui-même être construit avec un autre auxiliaire. Par conséquent, il y aura deux noeuds *Aux* dans les structures verbales sous-jacentes.

Bref, que nous partions de l'analyse (6) ou de l'analyse (7) pour le latin, il faudra reconnaître l'apparition d'au moins un, et peut-être deux noeuds *Aux* en ancien français<sup>6</sup>.

6. Notons qu'il y a la même ambiguïté analytique pour l'ancien français que pour le latin. Comme l'auxiliaire (historique) du futur et du conditionnel constitue, avec le thème verbal, un mot indivisible, on pourrait analyser les formes d'*avoir* comme de simples marqueurs de temps. Mais cette possibilité ne se présente qu'à partir de la période de l'ancien français et, par conséquent, le problème reste entier pour le latin vulgaire.

Donc, vue comme changements formels dans les règles syntaxiques, l'évolution des structures verbales nous présente deux types de modifications structurales : 1<sup>o</sup>- la création de un ou de deux nouveaux noeuds Aux en structure profonde ; 2<sup>o</sup>- un changement dans les expansions possibles du noeud T. Si l'on part de l'analyse (6), il y aura une réduction radicale du nombre d'expansions possibles, mais si l'on part de l'analyse (7) le nombre d'expansions reste le même.

L'exercice montre alors que la notion de simplification formelle ne s'applique tout simplement pas. On ne peut parler ni de perte de règles, ni de simplification ou de généralisation de règles, ni de réordonnement. Au contraire, il semble y avoir autant de complications formelles dans ces changements que de simplifications.

Pourtant on aperçoit une sorte d'évolution continue : il semble y avoir toujours une simplification apparente des formes flexionnelles et une sorte de "réduction" des verbes pleins au statut d'auxiliaires et de verbes auxiliaires au statut d'affixes verbaux.

Mais le paradoxe qui se présente, c'est que, malgré cette évolution continue, à toutes les époques, il existe une morphologie flexionnelle des auxiliaires et des affixes, et que les règles grammaticales nécessaires pour les produire sont sensiblement les mêmes.

Ainsi, s'il y a une généralisation qui se dégage de l'ensemble de ces changements, c'est dans la manière dont ils se font au niveau des catégories grammaticales. Même si le noeud T reste essentiellement inchangé dans la grammaire, et que le nombre d'expansions de T diminue ou non, deux faits sont constants : ce qui est affixe verbal au départ peut disparaître, et ce qui est auxiliaire verbal au départ peut devenir affixe ; l'inverse n'est pas vrai.

Dans la mesure où ces observations seront généralisables à d'autres types de changements syntaxiques (et à d'autres langues, bien entendu), on pourra parler d'une hypothèse de contraintes lexicales auxquelles sont soumis les changements formels en syntaxe. Une telle hypothèse

prendrait la forme de hiérarchies catégorielles à sens unique comme celle qui est indiquée ici pour les structures verbales :

(12) VERBE > AUXILIAIRE > AFFIXE > Ø

*D'autres changements de structures verbales*

En effet, pour démontrer la généralité de la contrainte catégorielle, nous allons pouvoir citer non seulement d'autres changements intervenus dans la structure verbale mais aussi un certain nombre de phénomènes qui sont interprétables comme étant des changements en cours. Dans l'un et l'autre cas, tous vont dans le même sens et dans la même hiérarchie (12).

*Futur et conditionnel en ancien français*

Nous avons vu qu'il s'est créé deux nouveaux auxiliaires verbaux en ancien français. De ces deux auxiliaires, il en est un qui passe, déjà en ancien français, au statut d'affixe verbal. Même si le futur et le conditionnel étaient de véritables constructions à auxiliaire en latin vulgaire, leur analyse comme telle est beaucoup moins justifiable en ancien français, et encore moins justifiable en français moderne<sup>7</sup>. Donc, c'est un cas de la transformation non seulement d'un verbe lexical plein du latin au statut d'auxiliaire en latin vulgaire, mais de sa transformation ultérieure au statut d'affixe verbal en français.

*Passé simple et imparfait du subjonctif*

Évidemment la disparition de ces deux paradigmes d'affixes, utilisés couramment dans la langue parlée, probablement jusqu'au seizième siècle, représente encore un changement dans la structure verbale qui va exactement dans le sens de la hiérarchie catégorielle (12).

7. Entre autres, les formes morphologiques de l'auxiliaire avoir ne sont plus transparentes en structure de surface, à cause d'une troncation à la première et à la deuxième personne du pluriel (-(av)ons, -(av)ez). En plus, déjà en ancien français l'auxiliaire est inséparable du thème verbal, et cette structure "morphologique" n'a plus le même sens que la structure "syntactique" correspondante - avoir à + (infinitif).

*Futur immédiat et passé immédiat*

Un bel exemple du "déclassement" de verbes lexicaux au statut d'auxiliaires se trouve dans l'apparition dans la langue moderne du "futur immédiat" construit avec aller et du "passé immédiat" construit avec venir.

*Affixes latins*

Enfin un dernier exemple sera pris au latin. Nous avons vu que certains morphèmes marqueurs de temps sont en fait des formes du verbe *esse* "être", mais que ces formes-là, même si elles sont transparentes en structure de surface, peuvent très bien s'analyser comme de simples affixes verbaux. Cela sera d'autant plus vrai pour les langues romanes qui héritent de ces structures (comme l'imparfait du subjonctif du français ou le plus-que-parfait du portugais (*amara* < *amav-era-t*) et qui ont pour ainsi dire complété l'étape VERBE > AUXILIAIRE > AFFIXE.

Mais il se trouve que non seulement tous ces changements terminés mentionnés ici vont dans le sens de la hiérarchie catégorielle (12), mais qu'en plus il y a un certain nombre d'autres changements qui, sans être catégoriques, constituent le même type d'évolution. Ainsi, même si l'auxiliaire en construction avec le participe passé n'a jamais été transformé en véritable affixe verbal, comme l'a été l'ancien auxiliaire avec l'infinitif (c'est-à-dire le futur et le conditionnel), il est nettement plus lié au participe en structure de surface en français moderne qu'en ancien français. On pourra parler à ce moment-là d'une "clitisation" partielle de cet auxiliaire par rapport au participe.

De façon schématique, nous aurions voulu établir une équivalence entre clitiques et affixes, suivant Perlmutter (1970) qui a délimité certaines propriétés communes aux clitiques et aux affixes, en particulier en ce qui concerne leurs positions fixes et syntaxiquement arbitraires en structure de surface<sup>8</sup>. Mais Ford (1976) met en évidence

8. Voir cependant Emonds pour une analyse qui évite d'avoir à recourir aux "filtres de surface" de Perlmutter. MÊME s'il est ...

plusieurs critères qui distinguent les véritables affixes des véritables clitiques, entre autres leur position par rapport à d'autres constituants de la phrase, leur mobilité relative, et leur variabilité ou allomorphie<sup>9</sup>. Comme il existe plusieurs critères servant à définir affixes et clitiques, on peut s'attendre à trouver dans les langues naturelles un continuum, dont les morphèmes complètement indépendants se trouvent à une extrémité, et les véritables affixes à l'autre extrémité. Si nous trouvons qu'un constituant quelconque - l'auxiliaire en construction avec le participe passé, par exemple - satisfait à quelques-uns seulement de ces critères, ou n'y satisfait que partiellement, nous pourrions considérer qu'il s'agit d'un élément "en voie de clitisation" ou "en voie d'affixation".

L'important pour l'hypothèse développée ici, c'est que lorsque ces propriétés changent dans le temps pour un constituant quelconque, c'est toujours dans le même sens et selon la même hiérarchie catégorielle que pour les changements de catégorie proprement dits.

- 
8. ... possible de motiver une analyse "non arbitraire" des clitiques, il n'en reste pas moins qu'ils ont des propriétés communes avec les affixes.
9. On peut invoquer aussi des critères phonologiques. Dobrovsky établit une distinction très nette, en turc, entre morphèmes faisant partie du mot (affixes) et morphèmes ne faisant pas partie du mot (clitiques). La différence se trouve dans le domaine d'application de règles phonologiques (harmonie vocalique et accentuation) qui s'appliquent systématiquement aux uns mais pas du tout aux autres. De la même façon, en français, les domaines restreints des règles de troncation, d'élision (et de nasalisation, dans l'analyse de Tranel) sont précisément les domaines dans lesquels on trouve les constituants ayant partiellement ou entièrement les propriétés des affixes proprement dits : dans le SN entre D<sub>ét</sub> et N, et dans le SV entre un Pro sujet et le premier verbe.
- Nous pourrions mentionner aussi un critère sémantique : l'article "obligatoire" avec les noms non comptables (*La graisse d'ours, la timidité*) n'a plus de contenu sémantique dans les contextes où il ne s'agit pas de noms définis. De la même manière, les pronoms clitiques "repris" dans les structures de mise en relief (*mon frère, il est chanceux ; je la connais, la fille*) n'ont plus la fonction anaphorique originale des pronoms.

*Auxiliaire et participe passé*

Là où on peut voir cette espèce de clitisation partielle des auxiliaires de tous les passés composés, c'est dans l'indépendance relative de l'auxiliaire par rapport au participe (possibilité d'insertion de toutes sortes de constituants, y compris le complément d'objet direct ou indirect) en ancien français, et sa dépendance relative en français moderne (insertions limitées à certaines classes d'adverbes, au quantificateur *tout*, *tous*, etc.)<sup>10</sup>.

*Futur*

Il y aurait un dernier exemple, semble-t-il, dans le fait que le futur affixé semble s'utiliser de moins en moins dans la langue courante, en faveur du futur "immédiat" construit avec *aller* comme auxiliaire.

De manière générale, tous les changements significatifs intervenus dans la morphosyntaxe des verbes, là où ils entraînent ou impliquent un changement de catégorie, obéissent à la même hiérarchie de catégories. Nous avons vu des simplifications radicales de la morphologie flexionnelle, mais aussi l'apparition de structures plus complexes qu'auparavant. Même si l'hypothèse des contraintes catégorielles ne constitue pas une *explication* de ces changements (pas plus que la notion de simplification formelle) elle a au moins l'avantage de préciser une constante dans l'évolution syntaxique, et de nous amener par là à une définition plus claire de "changement syntaxique possible".

*Changements dans le syntagme nominal*

De façon assez semblable à ce qui se passe dans les structures verbales, il semble que les transformations structurales subies par les

10. Évidemment, il faudrait considérer cette propriété de "dépendance" avec le problème de l'ordre des mots en ancien français et la stabilisation de cet ordre en français moderne. Mais même si la clitisation est le résultat du changement dans l'ordre des mots, elle n'en reste pas moins une clitisation, et c'est cela qui nous intéresse.

syntagmes nominaux ne soient pas susceptibles d'explication en termes uniquement de simplification formelle de la grammaire, mais qu'ils suivent, chaque fois qu'ils impliquent un changement de catégorie grammaticale, la même sorte de hiérarchie catégorielle. Comme c'était le cas pour les verbes, celle-ci est à sens unique, descend de catégories lexicales majeures aux catégories mineures et finit à zéro.

Du point de vue descriptif nous pouvons reconnaître trois types de changements dans le SN : 1<sup>o</sup>- la réduction de la morphologie flexionnelle, 2<sup>o</sup>- l'apparition de l'article, et 3<sup>o</sup>- l'apparition de nouveaux suffixes.

Pour analyser l'opération de la contrainte catégorielle et les éléments qui la constituent, nous étudierons ces trois types de changements dans l'ordre, nous verrons dans quelle mesure ils peuvent être considérés comme des simplifications de la grammaire, et nous définirons enfin les changements de catégorie qui ont lieu.

#### *Réduction de la morphologie flexionnelle*

Le nom en latin portait obligatoirement des affixes qui marquaient son genre, le nombre et le cas.

En latin, comme en français, le genre est un trait lexical inhérent au nom, qui se manifeste en structure de surface par la sélection de paradigmes désinentiels propres à chaque genre et affixés au nom. La règle grammaticale qui détermine la sélection de ces paradigmes est donc une règle (ou des règles) de réécriture morphologique, relativement tardive, qui n'a qu'à transformer le trait lexical du nom en morphème approprié.

Le nombre n'étant pas un trait inhérent au nom, il est nécessairement engendré dans la base, soit comme un noeud adjoint au nom, soit comme un trait incorporé au nom. Dans l'un ou l'autre cas, il est fourni par une règle de base qui l'engendre.

Le marquage du cas en latin est plus complexe. Il se fait de deux façons : 1<sup>o</sup>- selon les relations grammaticales entre le nom et le verbe

ou entre deux noms en structure de surface (sujet du verbe, complément du verbe, agent du passif, possessif, etc.), 2<sup>o</sup>- selon des restrictions sélectionnelles entre le nom et certains verbes ou certaines prépositions. Certains verbes ou certaines prépositions "exigent" par exemple un complément au génitif, au datif, à l'ablatif, etc.

Donc, pour assurer la bonne sélection des marqueurs casuels il faut supposer qu'il existe dans la grammaire du latin : 1<sup>o</sup>- une règle de marquage des cas - assez complexe d'ailleurs - qui marque chaque nom pour un des six cas, selon la structure des constituants syntaxiques dans laquelle le nom se trouve (et cela en accord avec toutes les restrictions sélectionnelles qui pourraient s'appliquer dans le même syntagme), et 2<sup>o</sup>- des règles tardives de réécriture morphologique, qui introduiraient les désinences casuelles appropriées aux ensembles de traits de genre, de nombre et de cas.

Notons enfin, pour rendre compte des accords en genre, nombre et cas qui doivent se faire entre tous les constituants d'un seul SN, qu'il faudrait supposer également l'existence d'une règle d'accord des traits syntaxiques, qui attribue aux noeuds *Dét* et *Adj* (au moins) sous un même noeud SN les mêmes traits de genre, nombre et cas qui se trouvent dans le nom principal du même SN.

Bref, pour le latin nous supposons une grammaire contenant au moins les règles suivantes :

- (13) 1. Une règle de base engendrant *Plur* dans un SN.  
 2. Une règle de marquage des cas.  
 3. Une règle d'accord des traits syntaxiques.  
 4. Des règles de réécriture morphologique.

En ancien français, le nom comporte les mêmes marqueurs que le latin, mais avec les différences suivantes : 1<sup>o</sup>- au lieu de six ou sept cas différents, il n'y en a que deux - sujet et non-sujet ; 2<sup>o</sup>- les cas sont marqués pour les noms masculins seulement ; 3<sup>o</sup>- les cas sont déterminés exclusivement selon les relations grammaticales, seul le sujet du

verbe en structure de surface étant marqué spécialement, et tous les autres noms, marqués "non-sujet" ; 4<sup>o</sup>- les trois genres du latin se trouvent réduits à deux, les neutres s'étant amalgamés aux masculins.

Donc, en ce qui concerne l'analyse formelle de cette évolution, il faudrait reconnaître deux changements dans la forme des règles et un changement dans les représentations lexicales des noms. La règle 1 dans (13), produisant un marqueur du pluriel, continue à fonctionner de la même manière qu'auparavant. La règle 3 est aussi essentiellement inchangée, puisque les quelques marqueurs qui restent encore dans le nom paraissent également dans le *Dét* et dans l'*Adj*, comme c'était le cas en latin.

Par contre, les règles de réécriture morphologique 4 se trouvent radicalement simplifiées. De la multitude de désinences nominales parmi lesquelles elles devaient choisir pour le latin, pour l'ancien français, elles n'ont qu'à fournir un marqueur *-s* ou zéro pour le cas, et dans certaines conditions un marqueur *-e* ou zéro pour le genre.

Mais si ces règles 4 se trouvent simplifiées, c'est pour deux raisons : 1<sup>o</sup>- la règle de marquage des cas se trouve simplifiée et ne fournit plus en fait, en ancien français, qu'un seul trait casuel - [ $\pm$ nom] - et cela pour le seul groupe des noms masculins ; et 2<sup>o</sup>- le nombre de traits lexicaux indiquant le genre est réduit à deux.

C'est-à-dire que les règles 4 ne sont responsables qu'indirectement de la grande complexité morphologique du latin et de sa simplification ultérieure en ancien français. Autrement dit, nous ne pourrions pas attribuer la simplification des désinences à une simplification formelle des règles 4 mais plutôt à la simplification de la règle 2 d'une part, et à la réduction du nombre de genres marqués lexicalement d'autre part.

Dans cette règle 2, en effet, il y a de toute évidence une simplification progressive : de règle assez complexe pour le latin, sensible à la fois à la structure des constituants de la phrase et aux restrictions sélectionnelles, elle est transformée en règle assez simple pour

l'ancien français, sensible seulement à la relation grammaticale "sujet de". Quelle que soit la forme de cette règle en ancien français, il est évident qu'ici on peut attribuer le changement à une simplification formelle de la grammaire.

*De l'ancien français au français moderne*

À partir du quatorzième siècle environ, les cas ne sont plus marqués du tout dans le nom, les relations grammaticales étant marquées exclusivement par un ordre relativement fixe des mots. Et en français moderne, même le genre et le nombre ne sont pour ainsi dire plus marqués dans le nom (des alternances comme *cheval/chevaux*, *acteur/actrice* étant véritablement exceptionnelles). Mais le genre et le nombre sont systématiquement marqués dans les déterminants, et moins systématiquement dans les adjectifs d'un même SN. Donc, pour l'évolution de cette grammaire des SN (13) jusqu'au français moderne, nous aurions les changements suivants :

- (14) 1. La même règle de base engendrant *Plur* dans un SN.
2. Disparition complète de la règle marquant les cas<sup>11</sup>.
3. La même règle d'accord.
4. Des règles de réécriture morphologique.

D'une manière générale alors, nous assistons tout au long de cette évolution à une simplification progressive de la morphologie flexionnelle nominale qu'on peut attribuer directement à la simplification formelle de la règle du marquage des cas (simplification qui aboutit d'ailleurs à la disparition totale de la règle en question).

Notons cependant que même si les règles de réécriture morphologique 4 se trouvent simplifiées en ancien français, du point de vue du

---

11. Nous supposons que les distinctions "casuelles" qui sont toujours marquées dans les pronoms peuvent être engendrées séparément, à partir de la structure des constituants des SN pronominalisés. La plupart des analyses récentes vont dans ce sens (Cross, Perlmutter, Kayne, Morin).

français moderne il se produit au contraire une certaine complication. À la suite d'une série de changements phonologiques qui se sont produits depuis le dix-septième siècle, la marque du genre se trouve être complètement transformée dans la langue moderne. Là où le féminin était marqué en ancien français assez systématiquement par la seule désinence *-e*, la "meilleure" analyse synchronique du français moderne semble être celle qui considère le masculin de formes telles que blanche, douce, sotte, louve, grande, longue, etc., comme résultant d'une règle morphologique de troncation et non pas d'une règle syntaxique d'insertion d'un *-e* pour les féminins, comme c'était le cas en ancien français (voir Tranel, surtout pour la critique des analyses "diachronistes" du français moderne). Cette règle de troncation n'opère que dans une classe restreinte d'adjectifs (et de verbes).

Cette complication des règles morphologiques en français moderne est le résultat de changements phonologiques indépendants. Alors, contrairement aux conclusions auxquelles nous sommes arrivés pour les structures verbales, nous pourrions garder ici l'hypothèse que la disparition progressive des désinences nominales est directement attribuable à une simplification opérée au niveau des règles grammaticales - en particulier une simplification de la règle de marquage casuel.

Pour l'hypothèse générale des contraintes catégorielles, ce qui est important, c'est que dans les deux cas, quelle que soit l'analyse des changements grammaticaux qui en est la cause, le résultat est le même : la disparition des affixes.

#### *L'apparition de l'article défini*

Comme dans toutes les autres langues romanes, l'article défini du français provient historiquement de l'adjectif démonstratif du latin. Il n'est pas facile de voir quelles sont les différences strictement syntaxiques entre l'article français et l'adjectif démonstratif latin lorsqu'il apparaît dans un SN. Tous les deux sont probablement à engendrer sous un noeud *Dét* du SN. Si cela est vrai, on ne pourra pas parler de véritable changement de catégorie entre le latin et le français.

Cependant, ces adjectifs démonstratifs latins jouissaient d'une liberté syntaxique bien plus grande que celle des articles français. Tous les démonstratifs latins étaient des constituants qui se présentaient en structure de surface, et comme adjectifs, et comme pronoms. C'est-à-dire qu'ils pouvaient se trouver dans une variété de positions syntaxiques, tout comme les adjectifs lexicaux. Par conséquent, dans la mesure où le déterminant du français moderne est une catégorie mineure par rapport aux démonstratifs plus "adjectivaux" du latin, on pourra proposer - provisoirement - un premier maillon dans la hiérarchie catégorielle nominale : ADJECTIF > DÉTERMINANT. Nous reviendrons, un peu plus loin, sur cette question.

*L'apparition de nouveaux affixes*

L'affixation diachronique dans les SN se fait de deux façons différentes. Une affixation véritable se fait dans les paradigmes démonstratifs, et il se produit une clitisation partielle de l'article par rapport au nom.

Déjà en latin les démonstratifs étaient des composés, du point de vue historique, construits apparemment avec des espèces de "particules déictiques" dont, malheureusement, la catégorie grammaticale originale n'est pas connue (Ernout et Meillet) :

- (15) ecce < \*ec + ce  
 hic < hi + ce  
 iste < is + \*te  
 ille < is + \*le

En français, comme dans les autres langues romanes, ces même déictiques sont combinés de nouveau, ce qui donne, par exemple, les déictiques de l'ancien français :

- (16) lat. vul.    \*ecce + iste > a. fr.    (i)cest (> ce, cet, etc.)  
                   \*ecce + ille >            (i)cel (> cel(ui), celle, etc.)

Ces mêmes déictiques composés de l'ancien français se recombinaient encore une fois en français moderne, cette fois-ci avec les suffixes *-ci* et *-là*, eux-mêmes dérivés des mêmes paradigmes composés du latin :

(17) lat. vul. \*ecce + hīc > ici > -ci  
                   illac > là > -là

Bien sûr, ces déictiques "composés" ne restent pas longtemps de véritables composés du point de vue synchronique à chaque étape du développement. Les deux éléments de la composition ne sont pas plus transparents en latin qu'en ancien français. Il n'y a sûrement pas de justification pour une analyse qui engendrerait les déictiques du latin ou de l'ancien français de deux constituants en structure profonde. Donc, il y a une espèce de cycle perpétuel dans lequel les déictiques deviennent affixes, et les affixes deviennent zéro.

#### *Clitisation de l'article*

Évidemment, le parallèle avec la hiérarchie des structures verbales sera parfait si nous pouvons montrer l'affixation d'un membre de catégorie secondaire à un membre de catégorie majeure - c'est-à-dire l'analogie de la transformation des auxiliaires verbaux en affixes verbaux.

Mais pour le français, la clitisation de l'article au nom ne s'est jamais produite au même degré que dans d'autres langues<sup>12</sup>.

Cependant, dans la mesure où l'article en français moderne satisfait partiellement aux critères des véritables clitiques (en particulier en ce qui concerne ses possibilités de co-occurrence, sa dépendance d'un constituant majeur du SN, sa place fixe dans le SN, l'impossibilité d'insertion entre l'article et le nom de constituants autres que la classe (très restreinte) des adjectifs prénominaux, et le domaine phonologique défini par l'article et le nom) on pourra parler de la cliti-

12. Notamment pour les langues romanes, le roumain, et pour les langues germaniques, le groupe scandinave. Il est intéressant de noter que l'affixation de l'article peut apparaître aussi dans les créoles français.

sation de l'article au nom dans le SN au même titre que la cliticisation de l'auxiliaire au participe passé.

Nous dirons donc, bien que le français ne l'exemplifie que partiellement, que le dernier maillon dans la hiérarchie catégorielle nominale, c'est DÉTERMINANT > CLITIQUE.

Donc la hiérarchie nominale au complet se donne comme suit :

ADJECTIF > DÉTERMINANT > AFFIXE > Ø

Alors dans l'ensemble, pour rendre compte des changements dans la morphosyntaxe du SN et des structures verbales, nous ne pourrions nous en tenir que partiellement à l'explication de la simplification formelle de la grammaire. Nous avons déjà vu que cette explication ne rendait compte que très partiellement de l'évolution des structures verbales et, dans une moindre mesure, nous voyons que pour les changements intervenus dans les SN, une notion de simplification grammaticale est également insatisfaisante.

En fait, nous avons dégagé jusqu'ici au moins trois "sources" de la simplification morphologique : 1<sup>o</sup>- la simplification formelle des règles grammaticales (dans le cas du marquage des cas, par exemple), 2<sup>o</sup>- une simplification des représentations lexicales (disparition du neutre du latin, ou du futur du latin<sup>13</sup>), et 3<sup>o</sup>- la simplification des règles de réécriture morphologique, qui n'est que le résultat d'autres simplifications.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'évolution de structures comme celles que nous avons examinées ne peut pas s'expliquer exclusivement en termes de simplification. Ainsi, l'apparition d'auxiliaires, d'articles, de suffixes nominaux et de déictiques composés représentent autant de complications du caractère formel de la grammaire.

---

13. En fait, il est concevable que ce type de simplification lexicale est lié (toujours ?) aux changements phonologiques. En tout cas, telle est l'une des explications traditionnelles les plus courantes (cf. Brunot-Bruneau, Bourciez).

Par contre, quelle que soit la nature formelle de ces changements syntaxiques, que ce soit des simplifications ou des complications, et quelle qu'en soit leur "cause" immédiate, l'hypothèse des contraintes catégorielles est confirmée.

Malgré ces observations, il faut souligner certaines différences que nous trouvons entre la hiérarchie nominale et la hiérarchie verbale :

1. Pour l'étape AFFIXE > Ø : dans les verbes, les affixes disparaissent complètement parce que les règles ou les parties de règles qui les produisent disparaissent ; dans les déictiques, les affixes disparaissent à cause d'une réanalyse qui est faite de leurs représentations lexicales. Dans ce deuxième cas, il reste des traces de la forme phonologique originale de l'affixe.

2. Pour l'étape DÉTERMINANT > AFFIXE : dans les verbes, les morphèmes descendent régulièrement dans la hiérarchie, sans sauter d'étapes, alors que dans les déictiques il n'est pas évident que l'adjectif démonstratif original soit analysable comme déterminant avant de devenir affixe déictique<sup>14</sup>. Une autre différence, c'est que dans les structures verbales, les affixes qui sont produits s'attachent au membre de la catégorie majeure - le verbe - alors que dans les SN les affixes qui se sont produits s'attachent quelquefois au membre de la catégorie majeure - le nom - mais peuvent aussi s'attacher au déterminant qui, lui, est membre de la catégorie secondaire.

*Changements dans les systèmes pronominaux*

Faute de temps et d'espace nous ne ferons qu'esquisser très rapidement les transformations principales intervenues dans les systèmes pronominaux en français, notre objectif étant seulement d'indiquer la

---

14. En ancien français il est possible d'analyser *cel* et *cest* comme *c + el* et *c + est* respectivement, auquel cas les adjectifs *ille* et *iste* seraient passés directement au statut d'affixes en sautant l'étape des déterminants.

possibilité qu'il y aurait d'y voir l'opération d'une troisième hiérarchie catégorielle, analogue aux deux autres.

ADJECTIF DÉMONSTRATIF > PRONOM DÉMONSTRATIF > PRONOM SIMPLE

En latin, il n'y a pas de distinction formelle entre adjectif démonstratif et pronom personnel. À l'intérieur de la phrase, il existe deux mécanismes de pronominalisation d'un SN<sup>15</sup>. Pour un SN en position de sujet en structure de surface, la forme normale de la pronominalisation simple est zéro. Lorsqu'une des formes démonstratives apparaît dans cette position, elle est interprétable de la manière normale comme un véritable pronom démonstratif :

- (18) *Loquitur.* (*il parle*)  
*Ille loquitur.* (*lui, il parle ; celui-là parle*)

Mais dans les positions syntaxiques autres que sujet, les seules formes pronominales possibles sont celles des adjectifs démonstratifs. Dans ce cas, évidemment, elles sont interprétables soit comme pronoms simples, soit comme pronoms démonstratifs<sup>16</sup>.

- (19) *Illi loquitur.* (*il lui parle ; il parle à celui-là*)

Ceci veut dire que déjà en latin classique, non seulement les adjectifs démonstratifs (catégorie majeure) sont devenus pronoms démonstratifs (catégorie mineure ?), mais dans les positions syntaxiques autres que

- 
15. Nous laissons de côté une troisième possibilité de pronominalisation - celle qui se fait avec les pronoms relatifs dans le discours. Cette possibilité disparaît complètement en français, et n'affecte pas l'argument développé ici.
16. En fait, ce procédé est relativement peu exploité dans la langue classique. Le latin est une langue qui admet facilement le passif et, par conséquent, le SN complément d'objet direct peut aussi facilement se trouver en position de sujet en structure de surface. C'est donc la disponibilité des structures passives et la pronominalisation zéro du sujet qui font qu'on trouve assez rarement ces démonstratifs à valeur de pronoms "simples" avant la période du latin vulgaire.

sujet de surface, ces mêmes pronoms démonstratifs sont devenus pronoms simples.

PRONOM SIMPLE > CLITIQUE

En français, l'ancien paradigme pronominal s'est divisé en deux. En position inaccentuée (donc à côté du verbe), il est devenu le paradigme des pronoms clitiques. Ailleurs il a donné les pronoms disjonctifs, c'est-à-dire qu'au moins dans certaines positions syntaxiques, les pronoms "simples" du latin se sont transformés en clitiques en français.

PRONOM "DÉMONSTRATIF" > PRONOM SIMPLE

En français moderne, il s'est développé un nouveau mécanisme de mise en relief (peut-être à cause du statut clitisé des pronoms simples ?) : c'est la co-occurrence d'un SN et de son pronom clitique coréférentiel (du type : *Pierre, il bat sa femme*). Mais ce qui est intéressant, c'est que lorsque ce SN mis en relief est pronominalisé, c'est sous forme de pronom disjonctif qu'il apparaît et non pas sous forme de pronom simple (donc le type : *Lui, il bat sa femme*). C'est dans des constructions de ce type-là que le pronom clitique devient enfin complètement redondant. Or, étant donné la fréquence de ces structures dans le langage courant, on peut dire que pour le français moderne il se produit non seulement une clitisation extrême des pronoms simples, mais en plus l'utilisation d'anciens pronoms de mise en relief (donc analogues aux pronoms démonstratifs du latin ?) comme de nouveaux pronoms simples, du moins dans certaines positions syntaxiques.

CLITIQUES > ∅

Enfin un dernier exemple, qui déborde le strict cadre du français, sert quand même à montrer la continuité du cycle. Dans les créoles français les pronoms clitiques disparaissent complètement, et il ne reste que les paradigmes de pronoms de mise en relief, qui sont les seules formes pronominales possibles.

Donc l'échelle complète - et provisoire - serait :

ADJECTIF > PRONOM DÉMONSTRATIF > PRONOM SIMPLE > CLITIQUE > ∅

## CONCLUSION

L'hypothèse des contraintes catégorielles semble donc largement confirmée par les faits historiques du français. Elle le serait aussi par les faits historiques d'autres langues, bien entendu<sup>17</sup>.

Nous avons vu quelles étaient les implications d'une hypothèse de contraintes catégorielles dans le cadre plus large d'une théorie générale du changement linguistique : il s'agit de contraintes qui déterminent indirectement et partiellement les formes possibles du changement syntaxique proprement dit.

Bien sûr, il serait d'autant plus intéressant que les différents paliers de chaque hiérarchie soient définis de façon indépendante. Et en effet, on voit qu'il y a une correspondance entre ces différents paliers et les définitions catégorielles traditionnelles. Les catégories majeures correspondent aux catégories lexicales majeures - les mots qui sont syntaxiquement indépendants et qui ont un contenu proprement lexical ; les catégories "mineures" correspondent aux morphèmes grammaticaux libres (et paradigmatisés ?) ; et les catégories "tertiaires" correspondent aux morphèmes grammaticaux liés et paradigmatisés.

John Reighard  
Université de Montréal

---

17. Voir par exemple Hodge pour le copte, et Givón pour le bantou.

## RÉFÉRENCES

- Bourciez, E. (1967), *Éléments de linguistique romane*, Paris, Klincksieck.
- Brunot, F. et C. Bruneau (1949), *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson.
- Chomsky, N. (1973), "Conditions on transformations", dans Anderson et Kiparsky, *A Festschrift for Morris Halle*, New York, Holt, Rinehart and Winston.
- Dobrovsky, M. (1976), "Is Turkish an agglutinating language ?", dans *Actes du Sixième Congrès de l'Association linguistique du Nord-Est* [cf. aussi *Recherches linguistiques à Montréal*, n° 6 (1976)], Montréal, McGill University, Université de Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Emonds, J. (1976), *A Transformational Approach to English Syntax : Root, Structure-Preserving and Local Transformations*, New York, Academic Press.
- (1975), "A transformational analyses of French clitics without positive output constraints", *Linguistic Analysis*, 1 : 3-24.
- Ernout, A. et A. Meillet (1951), *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck.
- Ford, A. (1976), "Eppur si muove", dans *Actes du Symposium de linguistique romane*, Montréal, Université de Montréal, avril 1976.

- Givon, T. (1971), "Historical syntax and synchronic morphology : an archeologist's field trip", dans *Papers from the Seventh Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, Chicago, University of Chicago, Department of Linguistics.
- Gross, M. (1968), *Grammaire transformationnelle du français*, Paris, Larousse.
- Halle, M. (1962), "Phonology in generative grammar", *Word*, 18 : 54-72.
- Hodge, C. (1970), "The linguistic cycle", *Language Sciences*, 13 : 1-7.
- Hooper, J. (1976), *An Introduction to Natural Phonology*, New York, Academic Press.
- Keyne, R. (1975), *French Syntax*, Cambridge, Mass., M.I.T. Press.
- Kiparsky, P. (1972), "Explanation in phonology", dans Peters, *Goals of Linguistic Theory*, Englewood Cliffs, N. J., Prentice-Hall.
- (1968), "Linguistic universals and linguistic change", dans Bach et Harms, *Universals in Linguistic Theory*, New York, Holt, Rinehart and Winston.
- Klima, E. (1964), "Relatedness between grammatical systems", *Language*, 40 : 1-20.
- Koutsoudas, Sanders et Noll (1974), "The application of phonological rules", *Language*, 50 : 1-28.
- Lakoff, R. (1968), *Abstract syntax and Latin complementation*, Cambridge, Mass., M.I.T. Press.
- Langacker, R. et P. Munro (1975), "Passives and their meaning", *Language*, 51 : 789-830.
- Lightfoot, D. (1976), Syntactic change and the autonomy thesis, *Recherches linguistiques à Montréal*, 7 : 124-156.
- (1974), "The diachronic analysis of English modals", dans Anderson et Jones, *Historical Linguistics I : Proceedings of the First*

*International Conference on Historical Linguistics*, Amsterdam, North-Holland.

Morin, Y.-C. (1976), *l'Interprétation des pronoms et des réfléchis en français*, Communication présentée au Colloque de syntaxe et sémantique, Université du Québec à Montréal, août-septembre 1976.

Perlmutter, D. (1970), "Surface structure constraints in syntax", *Linguistic Inquiry*, 1 : 187-255.

Ross, J. (s.d.), *Auxiliaires as main verbs* (inédit).

Tranel, B. (1974), *The Phonology of Nasal Vowels in French*, thèse de doctorat, San Diego, University of California.

Traugott, E. (1972), *A History of English Syntax : a Transformational Approach to the History of English Sentence Structure*, New York, Holt, Rinehart and Winston.

Weinreich, Labov et Herzog (1968), "Empirical foundations for a theory of language change", dans W. Lehmann et Y. Malkiel, *Directions for Historical Linguistics*, Austin, Texas, University of Texas Press.